

exprime un vif regret de voir une partie aussi importante de l'enseignement négligée faute de livres nécessaires ; il dit qu'en vue de l'importance de cette branche de l'enseignement, il est du devoir de l'association de s'occuper des moyens à prendre pour procurer aux écoles de bons livres de lecture. Il indique comme livre méthodique et raisonné le cours de lecture par Braün ; mais il pense qu'il serait peut-être difficile d'introduire ce livre dans les écoles vu qu'il est un peu coûteux.

Après quelques débats, la discussion sur le sujet est ajournée et M. J. Piérard lit un travail sur le "Perfectionnement des Instituteurs." M. Piérard développe ce sujet de la manière la plus habile et intéresse vivement l'assemblée, tant par la clarté et la souplesse de son style que par la solidité de ses idées. A la demande de M. J. Létourneau, l'honorable G. Ouimet en ordonne la publication dans le *Journal de l'Instruction publique*.

M. le président félicite M. Piérard sur les beaux sentiments qu'il vient d'exprimer et ajoute que la bonne conduite qu'il a tenue depuis son arrivée au Canada l'a rendu digne de l'estime de tous les instituteurs.

Il adresse ensuite quelques paroles d'éloge à M. l'inspecteur Savard, l'approuve dans la bonne idée qu'il a eue d'établir l'uniformité des livres dans les écoles de son district et d'obliger les instituteurs ou institutrices à avoir un plan d'études pour leurs écoles.

M. l'inspecteur Carrier demande si l'on peut se dispenser de faire lire les enfants dans le manuscrit et se borner, pour l'enseignement de la lecture latine dans les écoles, à la lecture des psaumes et des prières ?

M. Toussaint répond que, suivant lui, il n'est pas nécessaire d'avoir de manuscrit pour enseigner l'écriture à la main ; que la lecture des devoirs, pendant la correction suffit pour enseigner aux enfants à lire l'écriture, mais qu'il est important de faire échanger les devoirs, afin d'habituer les enfants à lire différentes espèces d'écriture.

M. Piérard fait observer que la manière d'échanger les devoirs telle qu'en usage dans la plupart des écoles présente deux grands inconvénients : 1^o. Perte de beaucoup de temps ; 2^o. Occasion de dissipation. Il indique un moyen d'éviter ces deux inconvénients. Voici ce moyen : le premier élève de la classe passe son devoir au second, le second au troisième, ainsi de suite, et le dernier apporte son devoir au premier.

M. Toussaint parle longuement de la manière d'enseigner l'arithmétique ; donne plusieurs détails importants et appuie principalement sur l'enseignement pratique.

MM. D. McSweeney et J. Piérard se prononcent aussi dans le même sens.

L'assemblée est ensuite ajournée au lendemain à 9 heures A. M.

SEANCE DU 29 AOUT.

Furent présents : Ed. Carrier, E. Savard, écrivains, inspecteurs d'écoles ; MM. E. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, D. McSweeney, G. Labonté, J. B. Dugal, F. X. Gilbert, J. Blais, J. Létourneau, J. Piérard, C. Robichaud, Frs. Fortin, B. Pelletier, F. X. R. Saucier, P. Ruel, J. Cloutier, B. Lippins, P. Aheru, F. X. Bellanger, P. Provencal, F. Létourneau, J. Drapeau, Frs. Pagé, D. Poitvin, J. E. Aubé, W. H. Tuolsy, F. Dick et J. C. Lacroix.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

ELECTION DES OFFICIERS POUR L'ANNÉE COURANTE.

Les messieurs dont les noms suivent sont élus aux différentes charges de l'association :

F. X. TOUSSAINT, président ;
 JOSEPH PRÉMONT, vice président ;
 J. C. LACROIX, secrétaire ;
 G. LABONTÉ, trésorier.

Comité de régie : MM. N. Lacasse, J. B. Cloutier, F. X. R. Saucier, J. Piérard, B. Pelletier, F. X. Bellanger, J. B. Dugal et C. Robichaud.

M. R. Saucier, propose secondé par M. J. Piérard, que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge.

MM. J. C. Lacroix et F. X. Bellanger donnent ensuite chacun lecture d'un essai, le premier sur le "Triple but de l'enseignement," le second sur la "Nécessité d'occuper pendant les classes les jeunes enfants qui commencent à fréquenter l'école et moyens à employer."

M. le Président félicite les deux jeunes *lecteurs* et engage fortement les jeunes instituteurs à assister régulièrement aux conférences.

M. J. B. Cloutier demande, s'il n'est pas nécessaire que l'association détermine un moyen pour procurer des livres dans les écoles.

Une longue discussion s'engage alors sur ce sujet et plusieurs membres prennent part aux débats.

M. B. Lippins explique en peu de mots deux moyens pratiqués en Belgique : dans le premier, l'instituteur reçoit un octroi du gouvernement et fournit, pour cette indemnité, les livres nécessaires aux élèves ; dans le second, le gouvernement fournit lui-même les livres à l'instituteur qui les cède aux enfants, et l'argent provenant de la vente de ces livres reste à l'instituteur en déduction de l'octroi que le gouvernement lui accorde pour l'école qu'il tient. Ce second système, suivant M. Lippins est de beaucoup préférable au premier, puis que dans ce cas, l'instituteur n'ayant rien à gagner ni à perdre, se trouve à l'abri de tout soupçon de la part des contribuables.

M. R. Saucier, rapporte un autre moyen pratiqué dans une certaine municipalité scolaire : Quelqu'un des intéressés de la municipalité fait une collecte spéciale chez tous les contribuables, et le produit de cette contribution volontaire sert à acheter les livres pour les élèves.

La question est finalement résolue par la motion suivante qui est adoptée à l'unanimité :

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. J. B. Cloutier :

"Que dans l'intérêt de l'instruction publique et pour s'assurer l'uniformité dans l'enseignement, il serait désirable que toutes les municipalités scolaires fissent l'achat elles-mêmes de tous les livres d'écoles, du papier, des ardoises, etc., pour les revendre aux élèves au prix coûtant, ou que le gouvernement lui-même achetât des auteurs les livres d'écoles approuvés pour les céder lui-même aux municipalités moyennant paiement immédiat, ou à compte sur leur octroi, en ajoutant toutefois au prix de vente cinq par cent de profit pour défrayer les dépenses d'un tel magasin."

Le sujet suivant, proposé à la dernière séance, est alors discuté : "Quelle est l'utilité des leçons de choses ?"

M. J. B. Cloutier expose d'une manière assez détaillée le but et l'utilité des leçons de choses ; parle de leur influence sur l'intelligence des jeunes enfants, et cite à l'appui de ses allégués l'opinion des plus célèbres pédagogues, entre autre, Pestalozzi, Jean Commines, Braün, etc. Il tire ensuite des conclusions en disant que depuis quinze ans l'honorable M. Chapveau n'avait cessé de recommander l'introduction des leçons de choses dans les écoles : que Mgr. de Rimouski s'était aussi beaucoup occupé de la même question ; que malheureusement leurs efforts n'avaient pas été couronnés de tout le succès qu'ils avaient droit d'attendre ; que le nombre d'écoles aujourd'hui même où l'on en donne est fort limité. Pour s'excuser, dit-il, de cette abstention regrettable, on donne deux raisons : 1^o. Le manque de tableaux convenables ; 2^o. Le manque de livres. Ces deux raisons sont futiles. En effet, tout instituteur n'a-t-il pas dans la nature même la plus grande variété de tableaux ? Ne peut-on pas non